



N'oubliez pas de **déclarer vos réductions ou crédits d'impôt** (dons à des œuvres caritatives, les frais de garde d'enfants...)



**Vous avez déménagé ?**

Vérifiez que votre adresse est exacte



Pensez bien à respecter la **date limite de déclaration** (papier ou en ligne en fonction des zones)

